

MAIRIE DE LA FALAISE



Téléphone : 01 30 95 64 45
Courriel : mairie.lafalaise@wanadoo.fr
Site internet : www.la-falaise.fr
Secrétariat ouvert les lundis, mardis et vendredis
de 16h00 à 18h30

FLASH n° 15

3 mars 2016

Permanence des conseillers départementaux

Mme Cécile Dumoulin et M. Guy Muller, conseillers départementaux du canton de Limay élus en mars 2016, seront présents le :

Lundi 7 mars 2016 de 17h30 à 18h30

en mairie de La Falaise



Yvelines
Le Département

N'hésitez pas à venir les rencontrer et à leur poser vos questions (petite enfance, collège, transport scolaire, solidarité personnes âgées ou handicapées, logement, culture, sports, loisirs...).

« Les Francos » à La Falaise



Pour la 3^{ème} fois, La Falaise reçoit le Festival des Francos, festival de théâtre qui se déroule sur le territoire du Mantois (www.les-francos.org) :

le vendredi 1^{er} avril 2016 à 20h30

à la salle Aigue Flore

ET IL N'EN RESTA PLUS AUCUN

d'après *Les dix petits nègres* d'Agatha Christie

(dès 12 ans – tarif normal : 6 € - tarif réduit 3 € (-26ans, +de 60 ans, chômeurs))

Dix personnages mystérieusement conviés sur une île. Qui ne se connaissent pas. Mais tous dans le passé ont tué. Au fil d'une comptine que l'on égrenne, comme autant de statuettes que l'on brise, chacun des dix mourra. Or l'île est inhabitée. Le meurtrier est parmi eux, victime et assassin tout à la fois ?

Pour cette nouvelle édition des Francos, les membres de l'atelier mènent l'enquête et se coltinent à l'une des plus célèbres énigmes de la littérature policière, dans un spectacle librement inspiré des *Dix petits nègres* d'Agatha Christie. Un spectacle « so british » à savourer en prenant soin de surveiller votre voisin : l'assassin est peut-être parmi vous !

Inscriptions à l'école - Année 2016/2017

Dès maintenant, vous pouvez inscrire votre enfant l'école « Les 3 Tilleuls » de La Falaise comme suit :



- Se présenter en mairie avec le livret de famille et un justificatif de domicile : un formulaire sera à compléter sur place, tamponné de la mairie et vous sera remis.
- Prendre rendez-vous avec la directrice de l'école (01 30 95 86 88) et lui apporter le formulaire rempli en mairie, le livret de famille et le carnet de vaccinations. Pour une 1^{ère} inscription (entrée en petite section de maternelle par exemple), un certificat médical attestant de l'aptitude de l'enfant à fréquenter l'école maternelle vous sera demandé.

Les inscriptions aux services de TAP (« Temps d'activités Périscolaires »), garderie et de cantine se feront à partir du 1^{er} juin au 22 juillet 2016 :

- pour les enfants déjà inscrits en 2015/2016, un dossier en partie pré-rempli sera distribué via l'école ou adressé par voie postale.
- pour les nouvelles inscriptions, un dossier vierge sera à retirer en mairie ou pourra être transmis par courriel sur demande.

La semaine scolaire-type mise en place pour 2015/2016 est reconduite à l'identique pour 2016/2017 comme suit :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Garderie du matin	7h30 - 8h30	7h30 - 8h30	7h30 - 9h00	7h30 - 8h30	7h30 - 8h30
Ecole - Matin	8h30 11h30	8h30 11h30		9h00 12h00	8h30 11h30
Cantine	11h30 - 13h30	11h30 - 13h30	12h - 13h30*	11h30 - 13h30	11h30 - 13h30
Ecole - Après-midi	13h30 16h30	13h30 16h30	X	13h30 16h30	13h30 - 16h30 TAP
Garderie du soir	16h30 18h30**	16h30 18h30**		16h30 18h30**	16h30 18h30**

* Si le nombre de bénéficiaires inscrits est supérieur à 10 enfants – Pas de garderie l'après-midi

** En 2015/2016, la garderie accueillait les enfants jusqu'à 19h les lundis, mardis et jeudis et jusqu'à 18h les vendredis. Vu la fréquentation observée en 2015/2016, l'horaire de fin de garderie sera probablement ramené à 18h30, le Conseil municipal se prononcera à cet effet courant juin 2016.

Dispositif « Rezo Pouce »

Nous vous invitons à venir découvrir « Pouces d'Yvelines » un nouveau système d'Auto Stop Organisé qui a pour vocation à terme de desservir votre commune le :

Jeudi 17 mars 2016 à 20h

à la salle des fêtes de Boinville-en-Mantois.



Ce dispositif soutenu par la Région Ile De France se propose d'offrir une nouvelle solution de mobilité **pour les communes rurales** peu desservies par les transports en commun et de contribuer au **désengorgement des parkings de gare des villes desservies par la SNCF.**

En espérant avoir le plaisir de vous rencontrer à cette occasion, bien cordialement.

Armél PITOIS & Olivier GUITTARD
Co fondateurs de « Pouces d'Yvelines »
(06 72 54 32 22 / 06 98 96 21 01)

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Collecte des déchets 2016

Quelques rappels...



- Pour des raisons évidentes de propreté et d'environnement mais aussi de sécurité pour la circulation des piétons, nous vous rappelons que **chaque usager doit rentrer et sortir son conteneur à déchet (bacs, sacs poubelle...) au plus tôt la veille au soir (19h) et après la collecte au plus tard dans la journée** afin qu'il ne reste pas sur le trottoir.
- Votre bac est trop petit ou cassé ? Appelez la Sotrema au 0 800 40 36 40 (numéro vert). La livraison (et reprise des bas détériorés) aura lieu à votre domicile.

Conseils pratiques en matière de dépannage à domicile

Information de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)

Le dépannage à domicile peut être à l'origine de problèmes pour les consommateurs. Souvent, il s'agit de trouver un dépanneur dans l'urgence et les professionnels indéliçats peuvent en abuser. Il faut toujours être vigilant, bien s'assurer que l'urgence est réelle et savoir que des obligations d'information s'imposent aux professionnels.

Vous trouverez ci-dessous quelques conseils pratiques avant de faire appel à un professionnel :

- **Méfiez-vous des tracts publicitaires lapidaires**, donnant peu d'informations sur les principales caractéristiques du service proposé,
- **Soyez prudent à la lecture d'une publicité ou d'une documentation commerciale se prévalant de la caution d'un service public**, en effet, ne lui accordez pas automatiquement crédit,
- Exigez la communication, préalablement à la réalisation de tous travaux, d'**un document écrit** contenant les informations suivantes :
 - ▶ les taux horaires de main-d'œuvre TTC ;
 - ▶ les modalités de décompte du temps passé ;
 - ▶ les prix TTC des différentes prestations forfaitaires proposées ;
 - ▶ les frais de déplacement, le cas échéant ;
 - ▶ le caractère payant ou gratuit du devis, et, le cas échéant, le coût d'établissement du devis ;
 - ▶ le cas échéant, toute autre condition de rémunération.
- **Demandez à l'entreprise le prix des pièces** qui seront remplacées pour éviter d'éventuelles surprises ;
- Pour toute prestation d'un montant supérieur à 150 euros TTC, n'oubliez pas de demander **un état des lieux ou de l'appareil**, de manière à avoir une vision précise des réparations à faire réaliser ;
- Pour toute prestation d'un montant supérieur à 150 euros TTC, sauf urgence absolue, **exigez un devis** de la part du professionnel, cela vous évitera toute mauvaise surprise quant au prix à payer une fois les travaux réalisés.
- Un professionnel vous suggère de réaliser des travaux qui ne semblent pas urgents ? Prenez le temps de réfléchir et ne donnez pas votre accord trop rapidement. Pensez au fait que vous bénéficiez d'un délai de réflexion pour toute prestation que le professionnel vous propose en sus de celles que vous lui avez demandé de réaliser en urgence.

En cas de litige avec un professionnel indéliçat, vous pouvez saisir les services de la Direction départementale de la protection des populations des Yvelines dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Direction Départementale
de la Protection des Populations (DDPP)
30 rue Jean Mermoz 78035 VERSAILLES
01 30 84 10 00 – ddpp@yvelines.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public :
De 9h à 12h et de 14h à 17h
Permanence consommateurs (sans rendez-vous) :
les mardis et jeudis de 14h à 16h30.

Passage de la TNT à la TNT HD le 5 avril 2016

Le passage à la TNT HD aura lieu en une seule nuit sur l'ensemble du territoire, du 4 au 5 avril prochain.



Ce changement de norme de la télévision implique le cas échéant une mise à niveau de votre équipement TV pour continuer à recevoir la télévision après le 5 avril.

N'attendez pas et vérifiez dès à présent la compatibilité de votre téléviseur ! L'ajout d'un simple adaptateur TNT HD suffit. Pour plus d'informations : <http://www.recevoirlatnt.fr/particuliers/>

CSA
CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

LA DIVERSITÉ
La richesse de nos différences

Comment Rechercher vos chaînes ?

étape 1
LA TNT HD EST INTÉGRÉE AU TÉLÉVISEUR
Allumez votre téléviseur comme d'habitude s'il est compatible TNT HD
Puis utilisez uniquement la télécommande de votre téléviseur

étape 1
VOTRE TÉLÉVISEUR EST RELIÉ À UN ADAPTATEUR TNT HD
Allumez votre téléviseur puis votre adaptateur
Si votre téléviseur est connecté par une prise PériTel, continuez l'opération
Si votre téléviseur est connecté à une prise HDMI, sélectionnez la bonne source : HDMI1 ou HDMI2 ou HDMI3...
Puis utilisez uniquement la télécommande de votre adaptateur

étape 2
Appuyez sur la touche HOME ou MENU
Un menu déroulant s'affiche sur l'écran de la télévision

étape 3
Sélectionnez **INSTALLATION** ou **RÉGLAGE** ou **CONFIGURATION** ou **RECHERCHE** ou **SET UP**
Si le menu propose **MISE À JOUR** ou **INSTALLATION**, optez pour **INSTALLATION** pour avoir toutes les chaînes

étape 4
Sélectionnez **CONFIGURATION AUTO** ou **RECHERCHE AUTOMATIQUE**, de préférence à **RECHERCHE MANUELLE**

étape 5
Vérifiez la présence des chaînes gratuites de la TNT

Naviguez avec les flèches de la télécommande et appuyez sur OK pour valider chaque étape

Si au cours de l'une de ces étapes, un code vous est demandé et, si vous n'avez pas modifié ce code, **utilisez l'un des codes suivants : 0000 ou 1234 ou 1111 ou 9999**